



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des agents publics

Question écrite n° 8030

Texte de la question

M. Fabrice Barusseau appelle l'attention de M. le ministre de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification, sur la situation des agents publics. Il regrette que le PLF 2025 ait permis la diminution de 100 % à 90 % des indemnités durant les congés maladies ordinaires, ce qui dégrade le statut de la fonction publique. Le statut des fonctionnaires fait face à un manque de reconnaissance, tant symbolique que matérielle, malgré leur rôle indispensable dans la vie quotidienne des citoyens. Pour maintenir la qualité du service public local, il devient urgent de le revaloriser à la hauteur de son utilité sociale. Cette dégradation affecte particulièrement les agents territoriaux, dont 75 % appartiennent à la catégorie C, occupant des postes essentiels au bon fonctionnement des collectivités locales et qui sont confrontés à des conditions de travail souvent difficiles. Ils exercent des tâches physiques et répétitives avec des missions techniques, éducatives ou sociales, le tout avec des moyens souvent limités. Ces agents se trouvent fréquemment en situation de précarité ou de fatigue professionnelle, auxquelles s'ajoutent un vieillissement des effectifs et une augmentation des arrêts maladies. À cette pénibilité s'ajoute une rémunération peu valorisante. Les salaires sont bas, et les perspectives d'évolution sont limitées, tant en termes de carrière que de revenus. Même si des primes existent, elles sont inégalement réparties selon les collectivités et ne compensent pas toujours la charge de travail. Ainsi, il lui demande quelles mesures concrètes il entend mettre en oeuvre pour revaloriser le statut des fonctionnaires, et particulièrement des agents de catégorie C, ces métiers étant essentiels à la continuité du service public.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Barusseau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8030

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : [Action publique, fonction publique et simplification](#)

Ministère attributaire : [Action publique, fonction publique et simplification](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juillet 2025](#), page 5638